

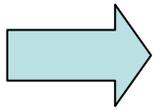


TASK FORCE AFLEG/FLEG

Contexte et mise en place

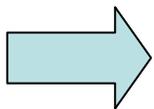
Contexte de mise en place

- **Réunion des Ministres africains en charge des forêts et de l'environnement à Brazzaville en juin 2002**



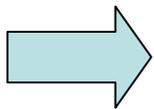
Etat des lieux de la problématique de l'exploitation illégale

- **Déclaration Ministérielle AFLEG adoptée lors de la 1^{ère} conférence Ministérielle AFLEG à Yaoundé en octobre 2003**



principe d'une « Task Force sous-régionale et régionale AFLEG » pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration

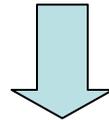
- **Réunion sous-régionale de juillet 2005 à Libreville sur le suivi du processus AFLEG**



Confirmation de l'initiative et du rôle de la COMIFAC comme instance de coordination des initiatives liées au processus AFLEG (composante 5.4 du plan de convergence)

Etapes pour la définition des Termes de référence de la Task Force

Elaboration des TDR en octobre 2005 par l'agence de facilitation de la CEFDHAC en étroite collaboration avec le SE COMIFAC



Ajout de l'acronyme FLEGT pour tenir compte des autres initiatives notamment tournées vers partenariat avec les secteur privé et la confiance des marchés (plan d'action FLEGT de l'UE, etc.)



Nouvel examen et amendements des TDRs en décembre 2005 – Atelier sous-régional

Missions de la Task Force

Mission générale: Faciliter et appuyer la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et du plan d'action FLEGT de l'UE

- ✓ Mettre en place un cadre de suivi évaluation de la mise en œuvre du Processus AFLEG/FLEGT ;
- ✓ Assurer l'échange d'expériences entre AFLEG/FLEGT ;
- ✓ Faciliter la cohérence des interventions relatives à l'AFLEG/FLEGT ;
- ✓ Inciter à la négociation des Accords Volontaires de Partenariats (AVP) entre les pays producteurs et consommateurs concernés par le processus AFLEG/FLEGT;
- ✓ S'assurer de l'implication effective des Task Force nationaux dans la mise en œuvre des processus AFLEG/FLEGT ;
- ✓ Inciter à l'élaboration, à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'action nationaux AFLEG/FLEGT dans les pays d'Afrique centrale

Mission de la Task Force

(Suite)

- Faciliter la coordination tripartite secteur privé/société civile/gouvernements dans la mise en œuvre des activités AFLEG/FLEGT;
- Faciliter le renforcement des capacités des parties prenantes au processus AFLEG ;
- Veiller à l'application des recommandations des différentes réunions AFLEG ;
- Capitaliser les expériences novatrices de bonne gouvernance et de lutte contre l'exploitation illégale ;
- Inciter à la mobilisation des ressources financières en faveur de l'AFLEG.

Composition de la Task Force

30 membres:

- 1 représentants de la COMIFAC (1 représentant du Secrétariat Exécutif) ;
- 10 représentants des pays membres de la COMIFAC ;
- 1 représentant de la CEFDHAC (Coordination de la CEFDHAC) ;
- 1 représentant du réseau des parlementaires ;
- 5 représentants de la société civile : (REFADD[1], REPALEAC[2], CED[3]) ;
- 2 représentants du secteur privé ;
- 3 représentants des organisations sous-régionales : OAB[4], OCFSA[5], RAPAC[6] ;
- 7 représentants des partenaires au développement : GTZ, DFID, BM, Coopération française, CARPE, UICN, WWF.

[1] REFADD Réseau des Femmes Africaine pour le Développement Durable

[2] REPALEAC Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestier d'Afrique centrale

[3] CED : Centre pour l'Environnement et le Développement

[4] OAB Organisation Africaine du Bois

[5] OCSFA Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

[6] RAPAC Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

Fonctionnement de la Task Force

- **Sous la coordination de la CEFDHAC, la Task force sous-régionale est un organe consultatif qui se réunit en marge des conférences statutaires de la CEFDHAC et/ou de la COMIFAC. Elle s'appuie dans les pays de la COMIFAC sur les réseaux existants.**
- **Les appuis financiers nécessaires au fonctionnement de cet organe seront déterminés à la suite de l'adoption de son plan d'actions (2nd semestre 2006)**

Prochaines étapes

Actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme

- Formalisation de la Task Force par la prise d'un acte administratif par le Président en Exercice de la CEFDHAC et/ou la COMIFAC
- Sensibilisation auprès des Etats, de la société civile et du secteur privé sur l'existence de la Task Force.
- Mise en place doit se poursuivre au second semestre avec notamment l'adoption d'un plan d'action (ralenti par le processus de réforme de la CEFDHAC en cours)
- Positionnement d'un Expert sous-régional FLEGT en septembre à Brazzaville par la France pour appuyer le processus (activités de la fiche opérationnelle 9.4 du plan d'action triennal 2006-2008)./.

Merci pour votre attention.